

Dès 1988, une formation EJE avec maintien dans l'emploi a été mise en place au CERPE.

Cette formation répond aux besoins des employeurs et des salariés du secteur de la petite enfance, qui choisissent cette solution d'alternance selon le principe : 3 semaines sur le lieu d'emploi, 1 ou 2 semaines au centre de formation et des périodes de formation pratique hors emploi.

Les employeurs peuvent ainsi satisfaire la demande de qualification de leur personnel, en conservant leurs salariés au sein de la structure.

L'Éducateur de Jeunes Enfants est parmi les travailleurs sociaux, le spécialiste de la petite enfance de la naissance à 7 ans. Son travail porte sur :

- L'éducation,
- La prévention,
- Le travail en équipe,
- L'engagement dans la dynamique inter-institutionnelle.

Les EJE travaillent dans des structures aussi variées que les crèches, multi-accueils, jardins d'enfants, les services de l'enfance en difficulté (MECS, IME...).

Le projet pédagogique du CERPE

- Donner les moyens à toute personne motivée, d'entreprendre la formation qu'elle désire.
- Tout mettre en œuvre pour que les personnes gardent ou reprennent confiance dans leurs capacités à réussir et à devenir des professionnels compétents.
- Créer un cadre de travail personnalisé, accompagnant chacun dans sa démarche de formation et dans son inscription au sein d'un collectif.
- Faire le choix de la pédagogie active et institutionnelle centrée sur l'implication, la participation et la mutualisation des savoirs et des pratiques de chacun, l'engagement en formation.

La formation de niveau 6 (grade licence) est organisée sur 3 années (6 semestres universitaires, 180 ECTS). Elle comporte 1517 h d'enseignement théorique, dont 12 heures d'accompagnement individualisé, et de formation pratique.

La formation s'organise dans une alternance entre temps de cours au centre de formation et temps de " formation pratique" sur des terrains d'exercice du métier d'Éducateur de Jeunes Enfants, auprès d'un professionnel diplômé, le plus souvent un Éducateur de Jeunes Enfants. Il s'agit de rencontrer des professionnels dans l'exercice de leur métier.

Les contenus sont dispensés principalement par les formateurs permanents du C.E.R.P.E. ainsi que par des intervenants occasionnels, professionnels de terrain, et des enseignants-chercheurs de l'université PARIS 8,

Les contenus sont organisés selon 4 axes thématiques (blocs de compétences) et sont mis en lien dans le cadre d'analyse des pratiques et d'initiation à la recherche action.

Ces contenus sont répartis en blocs de compétences de la manière suivante :

- **BLOC 1** – 504 heures
Concevoir et conduire un accompagnement socio-éducatif dans l'intérêt du jeune enfant et de sa famille
- **BLOC 2** – 504 heures
Favoriser et soutenir le développement harmonieux et l'épanouissement du jeune enfant
- **BLOC 3** – 252 heures
S'inscrire dans une dynamique partenariale et territoriale en lien avec les politiques de cohésion sociale
- **BLOC 4** – 245 heures
S'inscrire dans un contexte professionnel du travail social

N.B. :Les candidats titulaires d'autres diplômes peuvent faire la demande d'allégement, elle sera examinée par la commission idoïne.

Vous êtes salariés :

✓ Votre inscription passe par le C.E.R.P.E.

Un dossier de candidature doit être constitué et déposé au CERPE.

Vous pouvez soit le retirer au centre de formation ou le télécharger sur notre site internet : www.cerpe.info

➤ Le coût de l'admission est gratuit

➤ **Coût de la formation complète : 18 810,8€ (prise en charge par l'employeur ou OPCO, pas de financement personnel)**

Toutes les personnes dont le dossier aura été retenu seront convoquées pour une épreuve orale collective portant sur :

- Leur projet de formation,
- La faisabilité de la formation.

Les candidats doivent être titulaires :

- D'un baccalauréat ou un titre admis en équivalence ou,
 - Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU) ou,
 - être titulaire d'un des diplômes suivants :
 - Diplôme d'Auxiliaire de Puériculture.
 - CAP petite enfance,
 - Aide Médico-Psychologique,
 - Auxiliaire de Vie Sociale,
 - Accompagnant Éducatif et Social...)
- et justifier de temps d'expérience professionnelle dans le champ de la petite enfance :**
Pour cette dernière condition, une commission présidée par la direction du C.E.R.P.E. étudiera chaque dossier en vue d'une possible admission

VALIDATION DU DIPLÔME

- **Un contrôle continu des apprentissages**
- Une épreuve conclusive nationale, composée d'un dossier d'analyse du parcours (25 à 30 pages) et d'une soutenance orale de 40 minutes.
- Chaque unité d'enseignement validée attribue des crédits ECTS.
- Un bloc de compétences est acquis dès que l'ensemble de ses unités est validé.

A savoir pour les personnes en situation de handicap : En lien avec le référent handicap, des aménagements de la sélection, de la formation théorique et pratique ainsi que des épreuves de certification en vue de la diplomation, peuvent être organisés et accompagnés de manière individualisée. Contact : Jean-Marc BRUN

C.E.R.P.E
52, rue Charles Tillon
93300 Aubervilliers.
01 48 34 67 26

Contact : **Myriam Altindagolu**
Email : cerpe@cerpe.info
Site internet : www.cerpe.info

Le CERPE est une Association loi 1901 qui a pour but de dispenser des formations dans le secteur sanitaire et social et de soutenir toute action au service de la petite enfance et du travail social.

Le C.E.R.P.E est en partenariat avec l'Université PARIS 8 (Saint-Denis) au sein du Département Sciences de l'Éducation

Nos partenaires :



**La formation d'Éducateur de
Jeunes Enfants
(EJE)
Avec Maintien dans l'Emploi**



Siret : 314 152 018 00037